



Ce document a été conçu afin de vous aider à bien remplir le questionnaire ainsi qu'à faire une lecture appropriée de votre rendement relativement à l'enjeu de la **qualité de vie de la population et du milieu**.

Dans la première partie, vous trouverez les définitions nécessaires pour bien comprendre les questions et vous assurer de l'exactitude de vos réponses. Dans la seconde partie, vous trouverez l'information requise pour mieux comprendre l'enjeu.



Nous vous invitons également à visionner la [capsule vidéo](#) présentant cet enjeu, ainsi que celle qui explique [comment lire vos résultats](#).

Remplissez les questionnaires pour l'ensemble des 12 enjeux sociaux et obtenez :



- Votre indice de performance globale
- L'analyse du rayonnement de vos pratiques sociales selon les différentes parties prenantes
- L'analyse de vos résultats selon les principes de développement durable
- Un indice de la diversité et de l'inclusion sociale au sein de votre organisation
- Un indice de votre performance socioéconomique
- La possibilité d'obtenir un rapport d'appréciation des résultats du MEPS (\$)



Consignes

- Répondez à **toutes** les questions de l'onglet « PRÉSENTATION », car le calcul des indices de performance dépend de ces réponses.



Vous constaterez que les indices de performance se calculent automatiquement et sont disponibles dès que vous remplissez votre questionnaire lié à l'enjeu.

- Pour vous faciliter la tâche, plusieurs questions proposent un choix de réponses.
- Si vous omettez une question, un **résultat de zéro** est automatiquement attribué à l'indicateur qui lui est associé. Il est donc important de répondre à toutes les questions. Si un indicateur découle des réponses à plus d'une question, seule la question où la réponse est manquante obtient un résultat de zéro, et non l'ensemble de l'indicateur.
- Rappelez-vous que la qualité de vos résultats dépend de l'exactitude de vos réponses. N'hésitez pas à consulter vos collègues ou administrateurs, le cas échéant, pour remplir le questionnaire.

Sauvegarde de vos réponses

- Sauvegardez votre MEPS pour y avoir accès de nouveau. Un courriel vous sera envoyé avec l'hyperlien menant vers votre document. Il est **IMPORTANT** de conserver cet hyperlien.
- N'hésitez pas à transmettre cet hyperlien à vos collègues, car le MEPS est un tableau de bord pour l'ensemble de votre organisation. (Un seul MEPS est accepté par organisation.)
- N'oubliez pas de sauvegarder votre MEPS lorsque vous voulez quitter l'outil et que vous avez apporté au moins un changement, sinon ce changement s'effacera.
- Si vous perdez votre hyperlien, communiquez avec le Service de recherche d'Événements Attractions Québec à meps@eaq.quebec.
- N'appuyez sur le bouton « SOUMETTRE » **que lorsque vous avez achevé l'ensemble** des enjeux que vous souhaitiez évaluer.



Définitions

⊕ **Mesures pour faciliter le covoiturage, le transport en commun, ou un autre mode de transport collectif ou actif**

Indiquez par **oui** ou par **non** si votre organisation a mis en place des solutions facilitant le covoiturage, le transport en commun, ou tout autre mode de transport collectif, ou le transport actif pour les festivaliers ou les visiteurs, les bénévoles et les employés (ceci exclut toute promotion ou message pour encourager l'utilisation à de tels modes de transport).

Par solution, nous entendons des mesures concrètes, comme des rabais pour le transport local en autobus, des places de stationnement réservées pour ceux qui font du covoiturage, l'ajout de supports à vélos, etc.

Transport actif

Tout mode de transport qui utilise l'énergie du corps en vue d'un déplacement, comme la marche, le vélo, le patin à roues, le jogging, la planche à roulettes (skateboard), etc.

Transport alternatif

Tout mode de transport autre que l'usage individuel de l'automobile. Cela peut être aussi bien le vélo ou la marche que le covoiturage et les transports en commun.

⊕ **Concertation avec les acteurs du milieu pour atténuer les problèmes de circulation**

Indiquez par **oui** ou par **non** si votre organisation a travaillé en concertation avec les acteurs du milieu pour atténuer les problèmes de circulation et d'encombrement dus à votre événement (table de concertation sur la sécurité, comité consultatif sur le transport, etc.)

Les acteurs du milieu sont les représentants d'organisations, d'institutions et du monde politique interpellés par la problématique de la circulation (société de transport municipal, transport scolaire, élus municipaux, sécurité civile, etc.), et les résidents.

⊕ **Mesures d'atténuation des impacts négatifs de vos activités**

Cochez, parmi les **éléments énumérés**, les mesures que votre organisation a mises en place, lors de votre plus récent événement, pour atténuer les effets négatifs de ses activités sur le milieu local :

- L'atténuation du bruit
- La gestion des déchets sur le site (réduction à la source, récupération, recyclage)
- Le compostage (ou récupération des matières organiques)
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre ou l'achat d'une compensation carbone
- La protection et le respect du lieu (culturel ou naturel)
- La conservation ou l'économie d'énergie
- La conservation, la gestion ou l'économie d'eau
- La réduction de la pollution lumineuse

➤ **L'atténuation du bruit** suppose un meilleur contrôle du bruit généré par vos activités, que ce soit par l'isolation acoustique, dont l'objectif est d'éviter ou de réduire la propagation et la transmission



du bruit, ou par l'affaiblissement acoustique, c'est-à-dire la réduction de l'intensité du bruit (voire des décibels).

- La **gestion des matières résiduelles** suppose la hiérarchie des 3RV-E, d'une part, et le compostage, d'autre part. 3RV-E est l'acronyme de la hiérarchie d'actions à privilégier pour une saine gestion des matières résiduelles, soit la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation. Le compostage s'inscrit aussi dans cette hiérarchie puisqu'il vise la valorisation de la matière organique.
- La **réduction des émissions de gaz à effet de serre ou l'achat d'une compensation carbone** exige qu'on utilise différents moyens pour gérer au mieux les émissions de GES des activités de votre événement, notamment grâce à l'utilisation d'énergie renouvelable. Il faut également agir pour limiter les émissions des festivaliers. Quant à l'achat d'une compensation carbone, il s'agit d'investir une somme d'argent dans des mesures permettant de réduire un volume de GES correspondant à celui émis par vos activités. En l'occurrence, la démarche comporte trois étapes : le calcul de vos émissions et de celles des festivaliers, la conversion en frais compensatoires et l'investissement de cette somme dans un projet de réduction des GES.

⊕ **Actions de sensibilisation des festivaliers ou des visiteurs**

Cochez, parmi les **éléments énumérés**, les actions de sensibilisation que votre organisation a mises en place lors de votre plus récent événement pour encourager les festivaliers ou les visiteurs à réduire leurs répercussions négatives sur le milieu local ou la communauté :

- La sensibilisation à la propreté des lieux
- La sensibilisation au respect des résidents
- La sensibilisation au transport collectif, au transport actif ou au transport alternatif (et la promotion de ces modes de transport) pour se rendre à votre événement

⊕ **Privilèges exclusifs offerts à la population locale**

Indiquez, **pour chacun des privilèges énumérés**, la fréquence à laquelle votre organisation les a offerts à la population locale.

Tarifification préférentielle : un prix ou certaines conditions de paiement plus avantageux pour la population locale. Si votre événement est gratuit, veuillez choisir cette option.

Activités exclusives pour la population locale : par exemple, des journées « portes ouvertes ».



Lire vos résultats

L'enjeu de la qualité de vie de la population et du milieu évalue les **pratiques** de votre organisation en matière de qualité de vie de la population et du milieu. Il ne concerne qu'**une seule partie prenante**, soit la population environnante du site de vos activités ou la population locale, communément appelée **les citoyens**.

Cette partie prenante est interpellée par vos activités, aussi bien positivement que négativement.

- Négativement, parce que certains citoyens peuvent subir des effets indésirables de vos activités, comme le bruit, une circulation automobile dense, un problème de propreté des lieux à la suite de vos activités, des conflits d'utilisation du territoire (forêt, plage), etc.
- Positivement, parce que d'autres peuvent apprécier votre offre d'activités de loisir, le fait que la préservation du patrimoine vous tient à cœur, etc.

D'autres acteurs du milieu peuvent être impliqués dans cet enjeu, mais ne sont pas visés par les **valeurs sociales** ou les bénéfices engendrés par les pratiques sociales mesurées dans le contexte de cet enjeu. Par exemple, la sensibilisation des visiteurs à l'utilisation du transport alternatif ou du covoiturage aura comme effet de réduire la congestion routière, donc de réduire le stress chez les citoyens. En adoptant de bons comportements, ils se révèlent des partenaires dans l'atténuation des conséquences négatives.

Exemples de valeurs sociales :

- Contribution à la santé et au bien-être des résidents par des mesures de contrôle du trafic et du bruit, par la sensibilisation des visiteurs à leur influence sur le milieu, ainsi que par l'offre de loisir
- Contribution à l'épanouissement culturel des résidents
- Contribution à la préservation du milieu de vie grâce à une gestion efficace des matières résiduelles afin de réduire les GES

Dans cet enjeu, les indicateurs s'articulent autour des trois catégories suivantes :

- La mise en place de mesures d'atténuation des conséquences négatives de vos activités
- Les privilèges accordés à la population locale
- Les mesures de sensibilisation des visiteurs aux répercussions de leurs actions sur le milieu local (*seulement pour certaines versions du MEPS*)

Mesures d'atténuation

Nous entendons par mesure d'atténuation un ensemble de moyens et d'actions qui sont susceptibles de réduire les conséquences négatives de vos activités sur le milieu naturel, mais aussi, et surtout, sur l'humain. Ces mesures permettent de protéger l'environnement naturel de la communauté d'accueil, mais aussi d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des populations environnantes, c'est-à-dire d'éviter de leur faire subir du stress, de l'anxiété et divers irritants.



Notez que nous ne mesurons pas ici l'effet de vos mesures d'atténuation, mais plutôt les efforts que fait votre organisation pour réduire certaines des conséquences les plus connues.

Par d'exemple, certaines études démontrent que le fait de mettre en place des bacs de recyclage permet de détourner des matières résiduelles des sites d'enfouissement. Dans l'enjeu de la qualité de vie de la population et du milieu, ce n'est pas ce nombre de kilos qui est mesuré, mais bien le fait que vous vous attardiez à récupérer et à recycler, ce qui aura des répercussions positives sur le milieu de vie des résidents.

Privilèges accordés à la population

La participation à vos activités par les citoyens peut contribuer à leur bien-être et à la satisfaction de leurs besoins de loisir. Assurément, vos activités sont susceptibles de générer différents avantages : plaisir, expérience hors du quotidien, détente, socialisation, ouverture culturelle, etc.

En offrant des privilèges aux citoyens de votre milieu, vous faites également preuve d'une implication citoyenne, tout en démontrant un engagement envers votre communauté et en contribuant au bien-être des personnes. Notez que cette façon de faire peut aussi être payante pour votre organisation, car vous vous assurez de créer des ambassadeurs de votre festival ou de votre attraction.

Autrement dit, c'est bénéfique des deux côtés. Toutefois, dans le contexte du MEPS, seule la valeur sociale pour la population locale doit être considérée.

Actions de sensibilisation des visiteurs aux conséquences de leurs actions sur le milieu local

Les activités de sensibilisation ne garantissent pas l'adoption du comportement voulu chez les visiteurs. Il faut toutefois travailler dans le but de susciter une prise de conscience sur un problème précis ou une bonne pratique à encourager et, idéalement de pousser à l'action.

En outre, ces activités ne doivent pas viser qu'à informer ou à encourager le bon comportement. Il faut également outiller les visiteurs afin qu'ils puissent agir. Par exemple, il ne suffit pas de dire « Venez à vélo ». Il faut aussi mentionner que le fait de venir à vélo facilitera le déplacement, réduira la congestion, est bon pour la santé, ainsi que pour la qualité de vie des citoyens. Cependant, il faut aussi mettre en place des infrastructures pour ces vélos et, pourquoi pas, offrir des privilèges aux visiteurs qui viennent en vélo.

Les activités de sensibilisation peuvent prendre différentes formes : feuillet, brochure, affiche, outil audiovisuel permettant de faire des démonstrations, porte-parole, équipe verte, etc.

Lorsqu'elles sont bien structurées, ces activités peuvent favoriser la prise de conscience et même permettre le développement de nouvelles habitudes.

Notez que cette dimension n'est pas présente dans toutes les versions du MEPS.



Une organisation qui, dans le MEPS, obtiendrait la note de 100 % à cet enjeu ne pourrait prétendre avoir la moindre incidence sur le milieu ni assurer une bonne qualité de vie. La note attribuée est liée aux **indicateurs mesurés**. Ainsi, vous devez être conscient que certains irritants pour la population environnante peuvent persister, et il importe d'en tenir compte dans vos actions.



Indicateurs et pondération

Enjeu de la qualité de vie de la population et du milieu

- Compte pour **10 % du rendement global**.
- Est évalué à partir de **cinq indicateurs**.

	Indicateurs	Pondération
1	Solutions facilitant le covoiturage, le transport en commun (le cas échéant) ou un autre mode de transport collectif, ou le transport actif	28 %
2	Concertation avec le milieu pour atténuer les problèmes de circulation et d'encombrement	15 %
3	Mesures d'atténuation du bruit et des autres formes de pollution dues aux activités de l'événement	27 %
4	Actions de sensibilisation des festivaliers aux conséquences de leurs actions	10 %
5	Privilèges exclusifs aux citoyens	20 %
		100 %

Notez que chacun des indicateurs a été choisi sur la base de conclusions d'études démontrant un effet positif de la pratique sociale sur la personne ou la collectivité.

Les indicateurs 3, 4 et 5 sont calculés à partir de plus d'une variable.

L'indicateur 3 repose sur le nombre de mesures d'atténuation mises en place, parmi celles qui ont été [précédemment énumérées](#).

L'indicateur 4 dépend des trois variables suivantes :

- La propreté des lieux
- Le respect des résidents
- L'utilisation du transport collectif, actif ou alternatif pour se rendre à votre événement

L'indicateur 5 est basé sur :

- La tarification préférentielle pour la population locale (sauf dans le cas d'un événement gratuit)
- Les activités exclusives pour la population locale
- Les autres privilèges proposés à la population locale



Remerciements

Le Modèle d'évaluation des pratiques sociales pour les festivals et les événements a été produit par le Service de recherche et d'intelligence d'affaires d'Événements Attractions Québec.

Sa réalisation a été rendue possible grâce à l'appui de Loto-Québec et du ministère du Tourisme.



La mise en ligne de l'outil a été réalisée par



© Événements Attractions Québec, édition révisée 2022

Avertissement

Ce document est une propriété d'Événements Attractions Québec. Toute reproduction, en totalité ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite d'Événements Attractions Québec.

Dans le présent document, l'emploi du genre masculin appliqué aux personnes a pour seul but d'alléger le texte et il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Merci aux organisations qui ont utilisé le MEPS depuis ses débuts. L'intérêt que vous lui manifestez confirme la nécessité de mises à jour continues.